PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10.04.2024

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, LE DIX AVRIL, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 et 29 mars 2024 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN **Adjoints** J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - N. DEDULLE LELLUIN - J. DUBOIS – S. LAINE - A. CARRU MARTEL - C. MENARD - R. MARTEL TRIGANCE – N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J.L. GIRAUD (pouvoir à G. BARRA) – E. MENUT (pouvoir donné à R. MARTEL)
Absents non excusés : M. BODY - M. MARTEAU

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2024

Maintien des taux des taxes communales pour 2024

Projet de délibération concernant le maintien et la reconduction des taux des taxes communales pour 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

Budget de la commune M57 - 2024

Le projet de délibération consiste à adopter le budget 2024 comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 4.189.612,24 €
Recettes : 4.189.612,24 €

Section d'investissement :
Dépenses : 1.914.309,20 €
Recettes : 1.914.309,20 €

Et à autoriser le Maire à procéder en 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

Vote : adopté à l'unanimité

Subventions 2024 aux associations et organismes publics

Le projet de délibération vise à attribuer des subventions au profit d'associations locales qui ont en fait la demande et après étude leur situation et du caractère d'utilité communale.

Subventions proposées pour 2024			
A.C. VICTIMES DE GUERRE	200 €	JADE AMICALE PAYS FAYENCE	400 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	600 €	JAZZ TOURRETTES	26.000 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	200 €	LA BELLE ECHAPPEE	200 €
ASSOC. TOURRETTES HERITAGE PATRIMOINE	6.000 €	LA BOULE HEUREUSE	2.000 €
CCAS	11.000 €	LES ARTS AU CŒUR DU VILLAGE	4.000 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE FAYENCE	300 €	TELETHON	500 €
ESCAPADES PAYS DE FAYENCE	200 €	OUSTAOU TOURRETTAN	2.000 €
COMITE DES FETES	5.800 €	RELAIS SOLIDARITE	2.000 €
FOYERS RURAL DE FAYENCE TOURRETTES	6.000 €	SOCIETE DE CHASSE	400 €
ANACR	300 €	FLAVIE	400 €
UD SAPEURS POMPIERS	200 €	SOUVENIR FRANÇAIS	200 €

Vote : adopté (3 abstentions)

Convention financière 2024 avec l'association Jazz à Tourrettes

Le projet de délibération vise à signer une convention financière avec l'association Jazz à Tourrettes en vertu de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

Vote : adopté à l'unanimité

Convention financière 2024 avec l'association ACV (les Arts au Cœur du Village)

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'association ACV (les Arts au Cœur du Village) s'agissant d'un spectacle vivant quel que soit le montant de la subvention.

Vote : adopté à l'unanimité

Marché SIVAAD 2024-2025
Fourniture de denrées alimentaires – Avenant 1 lot 31

Le projet de délibération vise à approuver l'avenant n°1 du lot 31 afin d'acter l'actualisation de prix exceptionnelle et l'application de la révision des prix trimestrielle prévue le 1er avril 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

Contrat de performance énergétique – Avenant n°5

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 du contrat de performance énergétique avec l'entreprise Dalkia afin d'intégrer aux équipements communaux déjà existants, le coffret festivités du Château du Puy, nécessaire pour les manifestations (festival de Jazz, cinéma en plein air…)

Vote : adopté à l'unanimité

Travaux Pause Tourrettane – Avenant 1 – Lot 8 Plomberie

Le projet de délibération vise à approuver la passation de l'avenant 1 concernant le lot 8 plomberie pour travaux supplémentaires.

Vote : adopté à l'unanimité

Travaux Pause Tourrettane – Avenant 1 – Lot 8 Plomberie

Le projet de délibération vise à approuver la passation de l'avenant 1 concernant le lot 2 gros oeuvres pour travaux supplémentaires.

Vote : adopté à l'unanimité

Demande de subvention 2024 – Conseil Départemental 83 – Travaux de voirie

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental 83 à hauteur de 80 % de l'investissement, soit un montant de 225.355,48 € pour réaliser des travaux de voirie, en investissement.

Vote : adopté à l'unanimité

Demande de subvention 2024 – Conseil Départemental 83 – Amendes de police – Aménagement cheminement piéton et cyclable ancienne RD 219

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental 83 dans le cadre des amendes de police pour un montant de 44.904.88 € afin de réaliser l'aménagement du cheminement piéton et cyclable sur l'ancienne RD219.

Vote : adopté à l'unanimité

Demande de subvention – Fonds d'investissement cantonal 2024 – Vidéoprojecteurs et mobilier – Ecole élémentaire

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du fonds d'investissement cantonal 2024 de 80 % de l'investissement, pour un montant de 8.750,61 € pour l'achat de 8 vidéoprojecteurs pour l'école élémentaire et du mobilier pour une classe.

Vote : adopté à l'unanimité

Convention de mise en fourrière – Avenant 1

Le projet de délibération vise à prendre acte des barèmes préfectoraux 2024 de la convention de mise en fourrière avec une évolution du tarif potentiel en fonction des arrêtés préfectoraux.

Vote : adopté à l'unanimité

Parc régional (Maures, Estérel, Tanneron) : soutien au projet

Le projet de délibération vise à affirmer le soutien de la commune de Tourrettes au projet du 10ème Parc Naturel Régional, sur les territoires des Maures, de l'Estérel et du Tanneron, porté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vote : adopté à l'unanimité

Médecine du travail – Avenant à la convention Odalia (AIST83) – Année 2024

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à passer l'avenant à la convention avec ODALIA pour la médecine du travail et approuve les tarifs applicables pour l'année 2024,

Vote : adopté à l'unanimité

RH – Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à attribuer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessous à certains agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € *(dans la limite de 800€)*
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	300 € *(dans la limite de 700€)*
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 € *(dans la limite de 600€)*
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 € *(dans la limite de 500€)*
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 € *(dans la limite de 400€)*
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 € *(dans la limite de 350€)*
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € *(dans la limite de 300€)*

Vote : adopté à l'unanimité

Manifestations estivales 2024 – Coût des prestations proposées

Le projet de délibération autorise monsieur le Maire à renouveler le salon des Mangas et deux séances de cinéma en plein air et d'approuver leur coût comme suit :
Salon des Mangas : 900 € (TVA non applicable)
Cinéma en plein air : location d'un film de 400 à 600 € suivant distributeur et la projection 400 €/séance

Vote : adopté à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,

Sylvie ALLEG

MAIRIE DE TOURRETTES 83 (VAR)

Le Maire,

Camille BOUGE